

Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ?

Anne Sgard

Volume 10, Number 1, avril 2010

Éthique et Environnement à l'aube du 21^{ème} siècle : la crise écologique implique-t-elle une nouvelle éthique environnementale ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045386ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sgard, A. (2010). Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(1), 0–0.

Article abstract

“The landscape is indissolubly, as any public space, a political and sensitive question” writes J.M. Besse. Landscape doesn't amount any more to natural or pastoral sites, codified and recommended in guides, it has conquered the ordinary environment, the everyday life; landscape is changing, constantly modified according to our way of seeing. This landscape, as political object, belongs to all, everyone is entitled to glance and everyone intervenes on the materiality of our common landscape. The impossibility to identify standards applicable to the landscape has been pointed out: who has legitimacy to say what the landscape ought to be? From then on, we observe recurring calls for ethics. Is an “ethics of the landscape” to be hoped? Ethics seems essential as far as the definition of the debate on the common determines who is entitled to take part; without ethical demand the landscape can serve withdrawal, exclusion and segregation. Ethics cannot consist in standards of intervention; it may concern the field of the participation and the collective debate on what we have in common, for whom we are responsible and what we want to pass on. Beyond the consensual landscape, the showcase for political projects, the landscape can turn out to be disturbing when we ask the question “for whom?”

UNE « ETHIQUE DU PAYSAGE » EST-ELLE SOUHAITABLE ?

Anne Sgard, Géographe, laboratoire PACTE-Territoires Université Pierre Mendès-France Département de Géographie sociale F- 38040 GRENOBLE cedex 9 Courriel : anne.sgard@upmf-grenoble.fr

Résumé : « Le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible » écrit J.M. Besse. Il ne se résume plus à des « sites », naturels ou ruraux, depuis longtemps codifiés et signalés dans les guides, il a conquis l'ordinaire, le banal, le quotidien, il est dynamique, modifié constamment en fonction de notre regard ; ce paysage, objet politique, appartient à tous, chacun a droit de regard et chacun par ses actes intervient sur la matérialité du paysage de tous.

L'impossibilité à identifier des normes applicables au paysage semble aller de soi : qui a légitimité à dire ce que doit être le paysage ? Le paysage renvoie à des valeurs, des pratiques, des préférences ; on observe alors un récurrent appel à l'éthique. Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable pour autant ? Elle semble indispensable dans la mesure où le périmètre et la définition du débat sur le paysage déterminent qui a droit de parole ; sans exigence éthique le paysage peut servir l'exclusion, le repli, la ségrégation. Mais ne pouvant passer par des normes et des préconisations d'intervention sur la matérialité du paysage, elle trouve son champ d'action dans la problématique de la participation et la définition collective de ce que nous avons en commun, dont nous sommes responsables et que nous voulons transmettre. Derrière le paysage consensuel, vitrine de projet de territoire, peut se révéler un objet de débat dérangeant quand on pose la question « pour qui ? ».

Mots-clefs : paysage, environnement, éthique, esthétique, bien commun, participation, pragmatisme.

Abstract : "The landscape is indissolubly, as any public space, a political and sensitive question" writes J.M. Besse. Landscape doesn't amount any more to natural or pastoral sites, codified and recommended in guides, it has conquered the ordinary environment, the everyday life; landscape is changing, constantly modified according to our way of seeing. This landscape, as political object, belongs to all, everyone is entitled to glance and everyone intervenes on the materiality of our common landscape. The impossibility to identify standards applicable to the landscape has been pointed out: who has legitimacy to say what the landscape ought to be? From then on, we observe recurring calls for ethics.

Is an "ethics of the landscape" to be hoped? Ethics seems essential as far as the definition of the debate on the common determines who is entitled to take part; without ethical demand the landscape can serve withdrawal, exclusion and segregation. Ethics cannot consist in standards of intervention; it may concern the field of the participation and the collective debate on what we have in common, for whom we are responsible and what we want to pass on. Beyond the consensual landscape, the showcase for political projects, the landscape can turn out to be disturbing when we ask the question "for whom?"

Keywords: landscape, environment, ethic, aesthetic, common good, participation, pragmatism. Pour introduire le propos : une éthique pour quel paysage ?

Le paysage semble emporté dans le « raz de marée éthique » qui submerge aujourd'hui la société : discours politiques, injonctions aux milieux d'affaires, média, publicité... et littérature scientifique, l'éthique est partout. Dans ce contexte de crise et d'incertitude, tout le monde en appelle à la moralisation, à des valeurs collectives, à l'intérêt général, aux principes. L'éthique échappera-t-elle à la banalisation qui la menace ? Il n'y a rien de surprenant à ce que la thématique paysagère soit ainsi rattrapée par l'appel à l'éthique. Le paysage se montre toujours d'une étonnante plasticité, perméabilité aux débats contemporains. Cette perméabilité est en partie liée aux contours flous de la notion de paysage, entre sciences de la nature et sciences sociales, à la fois matériel et idéal. Ce flou, qui fait aussi la

richesse de la thématique paysagère, implique que l'on précise avant toute discussion son « point de vue » : comment et d'où l'on parle du paysage. Nous nous démarquons ici à la fois d'une tradition naturaliste qui assimile le paysage à la dimension visible de l'écosystème, évacuant toute approche sensible et subjective, et aussi des conceptions développées à la suite d'Alain Roger, qui privilégient l'individu sensible et ramènent le paysage dans la seule sphère culturelle. Dans une perspective constructiviste, inspirée de la « médiance » définie par Augustin Berque, « *entre le physique et le phénoménal, entre l'écologique et le symbolique, le factuel et le sensible* » (1995, p. 36), le paysage sera conçu ici comme l'une des dimensions des relations que les sociétés construisent avec leur environnement, inscrite dans le sensible, dans l'esthétique¹. Cette conception cherche à dépasser

Référence électronique

Anne Sgard, 2010, « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 10 Numéro 1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/9472>.

¹ Il ne s'agit pas ici de rejeter certaines conceptions du paysage pour n'en accepter qu'une seule, de nombreuses postures épistémologiques coexistent aujourd'hui et dialoguent volontiers

la distinction traditionnelle entre objet et sujet, pour centrer son attention sur les liens, sur ce qui se passe entre le spectacle et le spectateur, donc sur ce qui sera traduit par la parole, l'image, les pratiques... Le champ disciplinaire est celui de la géographie, qui aborde le paysage à travers l'analyse des territorialités habitantes, qui cherche à comprendre comment se tissent et se disent les relations entre les habitants et leur territoire, à toutes les échelles, du lieu à l'écoumène. Selon cet angle de vue, le paysage devient politique : « *Le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible* » écrit J.M. Besse (2006, p. 13). Il est intégré dans les politiques publiques et mis en débat sur la scène politique. Dès lors, la thématique paysagère sert de caisse de résonance aux questionnements sur les territoires et leurs habitants ; aujourd'hui ceux-ci sont traversés par les thèmes du patrimoine, du développement durable, de la gouvernance, de la participation, et du coup alertent sur la justice, l'équité, la citoyenneté. Le paysage devient un lieu privilégié de mise en perspective des legs du passé et de la projection dans un futur incertain.

En 1989 déjà François Dagognet clôt un article au titre éloquent, « Mort et résurrection du paysage », en posant la question de la morale et des valeurs : comment se libérer d'une morale passéiste, fondée sur des préjugés, des paysages de cocagne et les campagnes d'hier. Il faut inventer de nouvelles formes, accepter de nouvelles pratiques, donc consentir à de nouveaux paysages ; il en appelle à la sympathie, à la tolérance : « *La question des valeurs paysagères est posée* » conclut-il (F. Dagognet et al., 1989, p. 35).

Vingt ans plus tard, ce questionnement sur les valeurs s'est diffusé et amplifié. Cela est lié tout particulièrement à la rédaction de la Convention européenne du paysage², en 2000, qui a relancé le débat sur le paysage comme projet politique. Elle a mis en lumière la nécessité de fonder cette action sur des valeurs affirmées et partagées. Le texte débute par un appel aux idéaux à défendre : l'objectif est de « *sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont [le] patrimoine commun [des Européens]* » ; dès lors « *le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social* » (Préambule). En 2007, un colloque, réuni dans le sillage de la Convention, s'intitulait : « Savoir habiter la terre. Le paysage, un projet fédérateur » et Mario Bédard formulait ainsi l'enjeu des débats : « *Le projet de paysage, fédérateur de pratiques socio-territoriales éthiques et*

heuristiques ? » (Bédard, 2009, p. 3³). Ce qui a changé en vingt ans, c'est la conception même du paysage ; il ne se résume plus à des « sites » remarquables, naturels ou ruraux, depuis longtemps codifiés et signalés dans les guides et le long des routes. Le paysage a conquis l'ordinaire, le banal, le quotidien. Citons encore la Convention qui prend acte de cette évolution profonde et en fait l'objet même du texte : elle doit s'appliquer « *dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* » (Préambule). En outre, ce paysage remarquable ou ordinaire ne peut être figé par le biais d'une procédure de classement ou par des mesures de protection, et ainsi muséifié : le paysage est évolutif, dynamique dans sa matérialité et dans le regard de ses spectateurs. Les grilles de lecture, les systèmes de valeurs, les modèles et les références changent en permanence ; on condamne aujourd'hui les constructions de la modernité du siècle dernier, et l'on ignore ce qui fera le cadre de vie privilégié par nos descendants. L'enjeu n'est plus sa conservation en l'état, mais le désir des usagers et la maîtrise de son devenir. Cette évolution de la conception du paysage est déterminante pour notre questionnement : dorénavant ce paysage objet politique est partout, il appartient à tous, chacun a droit de regard et chacun par ses actes intervient sur la matérialité du paysage de tous.

À la question récurrente, « qu'est-ce qu'un paysage ? » viennent ainsi s'en ajouter bien d'autres : qui a droit au paysage ? qui a droit de parole sur le paysage ? qui a accès au paysage ? Dans ce nouveau cadre, le paysage est discuté en tant qu'espace public, il devient un bien commun, à transmettre aux générations futures, dont nous tous, aujourd'hui, sommes responsables au sens de Hans Jonas (1990).

Réfléchir à une éthique mise en regard d'un objet insaisissable comme le paysage, entre matériel et idéal, entre quotidien et exceptionnel, entre individuel et collectif... peut sembler une gageure. Toutefois, à partir du moment où « les gens » en parlent, où ce thème revient avec insistance, cela vaut la peine d'aller voir de près. Cette remarque n'est en rien une précaution oratoire ; elle veut insister au contraire sur l'idée que ces propos sont exploratoires, s'interrogent sur des situations récurrentes où émerge une demande d'éthique. Ils s'inscrivent, on l'a dit, dans un champ disciplinaire, la géographie, peu coutumier des questionnements sur les valeurs et sur l'éthique mais qui se trouve constamment interpellé dans ce registre ; c'est donc en géographe, partant de l'analyse des discours et des pratiques habitantes, que nous avançons : la démarche cherche à comprendre ce qui se dit entre le paysage et l'éthique et non de lire le paysage à travers une grille éthique préétablie. Il ne s'agit donc ici de décréter de quelconques règles à appliquer au paysage mais de dégager quelques observations et propositions à verser à

autour du paysage ; c'est ce qui fait aussi l'intérêt de cette thématique. Il est difficile par contre d'englober dans une même analyse l'ensemble des approches possibles.

² Convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe ; ratifiée depuis par 25 pays.

³ Colloque de Lyon, qui a donné lieu à une publication récente dont le titre est explicite : « *Le paysage, un projet politique* », voir Bédard M., 2009.

la discussion, de tenter de comprendre ce que l'on fait au nom du paysage, pourquoi et comment le paysage est mobilisé dans le débat public – ou au contraire évincé, gommé. L'on retiendra une conception de l'éthique inspirée de Paul Ricœur comme posture réflexive, comme « visée » cherchant à guider l'action et à proposer des cadres collectivement discutés, mais en refusant toute dimension normative ou prescriptive. Trois étapes guideront cette exploration : une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ou faut-il d'emblée renoncer à une telle exigence ? Si cette première étape nous incite à continuer, il faudra en tester la possibilité : à quelles sources peut-elle trouver apports et inspirations et quelles pistes peut-elle poursuivre ? Et si cette seconde étape confirme la validité du questionnement, il restera à en interroger l'acceptabilité par ceux-là même qu'elle mobilise.

Un souhait, une nécessité ?

Avant de tenter de dessiner quelles peuvent être les pistes pour une « éthique du paysage », faisons un détour par son envers pour valider l'idée même d'une nécessaire réflexion éthique sur, à propos, au nom du paysage. Dans quelle mesure la mobilisation de l'argument du paysage permet-elle d'étayer des positions éthiquement condamnables, c'est-à-dire dans un premier temps en regard des valeurs démocratiques ? Quelques situations nous permettent d'apporter des éléments de réponse.

Rappelons tout d'abord que, dans le cas de la France, depuis la « Loi paysage » de 1993, la prise en compte du paysage est inscrite à tous les niveaux administratifs et doit apparaître dans tous les documents d'urbanisme. Le recours au paysage peut initier, accompagner, étayer un projet de PLU⁴ ou une révision, une demande de subvention, un montage de projet de territoire ; parfois il est affiché comme finalité même du projet, notamment dans le cas de Chartes paysagères. À quoi sert alors le paysage ? La question ici n'est pas de savoir quelle place prend l'intervention sur la matérialité du paysage mais de s'interroger sur les modalités de mobilisation de la thématique du paysage dans ces projets.

Or, les situations locales se multiplient où l'argument paysager permet d'alimenter des discours tendant au refus de tout changement, qu'il s'agisse de l'appel à un paysage patrimonialisé, figé, ou au bien connu syndrome Nimby. Il vient notamment justifier des logiques de ségrégation socio-spatiale - le « beau » paysage aux plus aisés -, des logiques de repli grâce au blocage foncier - on « ferme la porte derrière soi »-, des logiques aussi de fermeture sur une identité locale figée - réserver le paysage aux natifs. Par exemple, de nombreuses communes de moyenne montagne nord-alpine, soumises à une forte pression foncière liée à la fois à l'étalement péri-urbain depuis les centres et à la demande touristique, mettent en place des procédures pour limiter les constructions et en réserver l'accès aux « locaux » ;

⁴ Plan Local d'Urbanisme en France, principal document d'urbanisme élaboré par chaque commune.

l'argument récurrent pour justifier ces mesures est la préservation du paysage. Est-ce acceptable ou non ? La réponse n'est pas toujours aisée ; il s'agit là d'un premier niveau, très ordinaire, que l'on rencontre fréquemment à l'échelle locale, où la réponse n'est ni technique ni financière mais, d'emblée, éthique.

Autre échelle, autres enjeux : François Walter (2007) a analysé l'instrumentalisation des figures paysagères dans la production des discours sur l'unité et l'identité nationales et montré comment dans les États de l'Europe du XIX^e siècle, le pouvoir en appelle à des paysages emblématiques pour construire et exprimer cette identité ; il a aussi mis en lumière de quelle manière les régimes totalitaires ont tout particulièrement usé de cet argument. Simon Schama (1995) dans une autre démarche a également insisté sur l'exploitation, par exemple, des figures de la forêt germanique par le régime nazi. Ce qui ressort de ces deux derniers exemples c'est l'usage récurrent du paysage comme composante affichée, affirmée de l'identité territoriale, notamment à l'échelle nationale, mais celle-ci est aussi très largement évoquée aux échelles locales (Sgard, 1996 et 2008). La Convention européenne a elle aussi relancé le débat sur l'existence d'une identité européenne et la capacité de paysages emblématiques européens à l'illustrer et à l'alimenter (Bédard, 2009).

Dans cette vaste et délicate interrogation sur l'identité, le questionnement éthique est double ; il concerne d'une part l'instrumentalisation des figures paysagères dans des discours de toutes natures et d'autre part la délimitation du « nous ». Si les paysages servent à justifier une identité, à délimiter un « nous » que ce paysage unit et représente, qui est l'autre ? Quel sort lui réserve-t-on ? La dialectique de l'identité et de l'altérité apparaît comme la toile de fond de la plupart des discours qui mobilisent l'argument paysager.

Dans une perspective plus radicale, de nombreux travaux anglo-saxons se sont penchés sur les liens entre paysage et injustice, entre paysage et violence. Il s'agit en particulier de Don Mitchell (2003, 2007) qui met en lumière des aspects peu travaillés en France. L'approche du paysage est là assez différente de l'approche française, ne serait-ce que par l'acception du terme *landscape*⁵. Ces travaux dénoncent l'occultation fréquente des rapports sociaux dans les débats sur le paysage ; il est clair que ces thèmes prennent à rebrousse-poil toute la littérature sur le beau, le pittoresque et le patrimoine, et c'est leur intérêt premier. Ainsi un numéro de la revue *Landscape Research* en 2007, a été consacré à la thématique de la justice et du pouvoir. Mitchell y

⁵ Le terme *landscape* en anglais comme ses équivalents dans les langues germaniques ou scandinaves englobe à la fois le paysage selon l'acception française et l'équivalent approximatif de petite région ; on retrouve dans ces langues la même expression de « Cultural Landscape » pour désigner une portion de territoire dont le paysage sensible a été profondément modifié par l'homme.

analyse les mouvements sociaux, la pauvreté et les rapports de force dans les vallées agricoles de Californie et montre les liens avec la production du paysage. Dans le même numéro Kenneth Olwig (2007) s'interroge sur « *the just landscape* », que l'on pourrait traduire plutôt par équitable que par juste, et sur ce que les démarches de convention, de charte (il fait ici référence à la Convention européenne) peuvent apporter.

En reformulant cette problématique en fonction de la conception du paysage proposée ici, cette introduction de la justice et de la violence se révèle fructueuse. Elle interroge le paysage, l'intervention sur le paysage et la mobilisation de l'argument paysager, à partir de ce point de vue décalé, dérangent. Le paysage peut-il devenir une arme, c'est-à-dire porter intentionnellement un discours ou des actes de violence symbolique et/ou concrète ?

Un type d'espace, les frontières et leurs abords, semble particulièrement propice à cette analyse. En effet, dans les sociétés mondialisées, où l'on annonce la disparition des frontières, où la mobilité semble ne pas rencontrer de limites, on voit se multiplier les murs, les obstacles à la circulation des démunis, les systèmes sophistiqués de clôtures et de surveillance, les barbelés et les miradors. Qu'y a-t-il de plus violent qu'un mur dans le paysage ? On s'interroge sur le paysage fédérateur, le paysage lien, le paysage ciment social, mais la vigilance s'impose tout autant face à la violence faite au paysage, donc à ses habitants. Les murs qui entourent les *gated-communities* ou qui ferment les accès au « beau paysage » privatisé en sont une forme certes atténuée mais symboliquement brutale.

L'agression et la destruction des emblèmes du patrimoine et des paysages sont devenues des armes mondiales, preuve tragique de leur valeur collective et de leur statut politique : on a désigné la destruction des statues de Bâmiyân par les Talibans en 2001 comme un cas emblématique de l'« arme patrimoniale ». L'érection de murs et la destruction de leurs abords le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, aux frontières africaines de l'Europe, entre Israël et la Palestine, sur les frontières indiennes, sont aussi des formes d'« arme paysagère ». La dimension esthétique de cette violence, l'agression non seulement par l'obstacle au passage mais par l'inscription brutale dans le territoire est exprimée par ceux qui la subissent. Ainsi on voit se multiplier sur ces murs des expressions artistiques, détournement de l'arme par ceux qu'elle vise et qui ainsi la transgressent : graffiti sur les murs en Palestine, installations d'artistes sud-américains sur la frontière étasunienne, etc. Jouant de la référence explicite ou non au mur de Berlin, les peintures de paysages en trompe-l'œil sur ces murs sont ainsi devenues un emblème de cette résistance et les motifs se répondent de par le monde ; ces peintures et graffiti montrent une face inattendue de la mondialisation : les images, mobiles, elles, grâce à d'Internet, se citent et se répondent entre elles.

Les frontières défonctionnalisées au sein de l'Europe offrent de multiples cas où la limite est au contraire « paysagée » : l'espace Schengen privant ces barrières intérieures de leurs fonctions initiales, celles-ci restent une limite entre deux pays, même si les douanes ont disparu, ou parfois elles perdent toute fonction politique comme dans le cas de l'Allemagne réunifiée. Le paysagisme devient un mode d'intervention sur ces territoires de l'entre-deux qui veut à la fois symboliser le lien et maintenir une mémoire de la frontière. A Berlin, des tronçons du mur sont conservés et, après une période où les autorités ont voulu effacer ces traces, on *re-marque* dorénavant dans l'espace, par le paysage, cette suture mal cicatrisée dans la ville. Sont ainsi rappelés et réinscrits dans la matérialité du paysage le souvenir de la séparation et la mémoire de la violence que l'érection du mur a entraînée. Dès que l'on quitte cet espace européen de libre circulation, le contraste entre le soin accordé au paysage au sein de l'Europe et le déni d'esthétique manifesté sur ses frontières extérieures et notamment méridionales - on pense par exemple aux barbelés autour des enclaves de Ceuta et Melilla - est à verser au contraire au compte de la nécessité d'une éthique.

On pourrait multiplier les exemples, le paysage est ce que l'on en dit et ce que l'on en fait. Protéger, célébrer, valoriser les « grands paysages », les « paysages emblématiques », « remarquables », les sociétés occidentales le font depuis au moins un siècle : les outils légaux et réglementaires existent, les conflits sont fréquents mais immédiatement médiatisés, les acteurs sont identifiés et prêts à se mobiliser, les armes sont fourbies. Autrement dit, c'est relativement facile. Mais dès lors que (en tous cas dans le contexte européen) il est dit et affirmé institutionnellement que tout lieu, toute portion perçue de territoire peut être érigée en paysage, que chacun a dès lors le droit de revendiquer un paysage quotidien procurant bien-être et satisfaction, et dénoncer en son nom l'exclusion et la relégation, le paysage devient l'enjeu politique de tous. Et les choses se compliquent, car la perspective est renversée. Il ne s'agit plus de partir d'une codification en place, reconnue, consensuelle, pour se donner les moyens de la faire respecter ; il s'agit de construire et de négocier dans le même temps la codification et les règles d'usage du paysage banal. Il ne s'agit plus de gérer quelques « sites » bien localisés, mais de reconnaître et défendre la dimension sensible de l'espace public. L'éthique rejoint ici la réflexion sur le quotidien, le banal et sur les oubliés, territoires et habitants, ce que la géographie anglo-saxonne a exploré à travers l'éthique du « care ».

Ce détour par la face obscure du paysage permet de valider, nous semble-t-il, le projet d'une éthique à propos du paysage ; elle est dans ces situations non seulement souhaitable, mais sans doute nécessaire. On entrevoit mieux aussi l'immensité du champ. Est-ce que l'action sur ou à propos du paysage peut trouver des réponses ailleurs que dans un questionnement éthique ?

À quelles sources peut puiser cette éthique ?

Ces derniers exemples suggèrent dans quel cadre peut se situer une réflexion sur l'éthique et le paysage. Il n'y a pas de paysage éthique. La violence, le déni, la ségrégation, la relégation résident dans l'intentionnalité des acteurs, dans la manière d'instrumentaliser le paysage dans un projet éthiquement condamnable. Aujourd'hui, le mur d'Hadrien, les remparts médiévaux, ou la Grande muraille de Chine sont patrimonialisés, « re-codés », valorisés au nom de l'esthétique, de la monumentalité, du témoignage historique, voire du sentiment national. Plus personne ne veut abattre les derniers pans du mur de Berlin, justement parce que, par leur matérialité dans le paysage urbain, ils en appellent à la mémoire, à la responsabilisation.

Le questionnement éthique porte donc sur l'intentionnalité, sur le projet.

Nous nous appuyons, à ce point de notre réflexion, sur la définition de l'éthique de Paul Ricœur et sur ses mots : « Appelons « visée éthique » la visée de la « vie bonne » avec et pour autrui dans des institutions justes » (1990, p. 202). La poursuite de la visée éthique par et à propos du paysage signifierait dans ce cas que la relation que chacun vit quotidiennement avec son cadre de vie, relation fondée sur l'appréciation esthétique et le sentiment de bien-être et d'attachement qu'il peut alimenter, font partie de cette recherche de « vie bonne » et que la revendiquer pour toute personne est éthiquement nécessaire. C'est ce à quoi en appelle Augustin Berque : « *Tel est le fondement ontologique, cosmologique et éthique de toute politique de l'environnement : pour que l'être humain soit humain il faut que la Terre –notre planète, nos paysages, nos maisons- soit à la fois belle et bonne à vivre* » (1996, p. 113). Avec et pour autrui parce que cette relation ne peut se vivre dans le repli contemplatif et l'exclusion d'autrui. Dans des institutions justes parce que le paysage participe du vivre-ensemble. Ricœur, dans le commentaire qui suit cette formulation, s'appuie sur les écrits d'Hannah Arendt pour qui ces institutions sont « la structure du vivre-ensemble d'une communauté historique, structure irréductible aux relations interpersonnelles » (1990, p. 227), et se distinguent également des seuls systèmes juridiques et politiques. Hannah Arendt lui indique également les deux mots-clés pour désigner les conditions de ce vivre-ensemble : condition de pluralité (le face-à-face ne suffit pas, le vivre ensemble inclut les tiers, les anonymes, sans limite dans le temps) et condition de concertation, qui renvoie à la conception de l'action chez Hannah Arendt et à son déploiement dans l'espace public.

Cette définition permet d'insister sur trois dimensions susceptibles de préciser ce que peut signifier le rapprochement entre éthique et paysage : elle incite à concevoir le paysage comme un bien commun, c'est-à-dire accessible à tous, un bien à transmettre dont chacun est responsable vis-à-vis des générations

futures, et un bien dont le devenir relève du vivre-ensemble et de l'équité.

Un cadre commun : le développement durable et l'enjeu de justice

Il semble qu'actuellement la réflexion sur l'éthique et le paysage se trouve à un point de convergence entre de multiples inspirations, aucune ne posant le paysage comme objet principal mais chacune s'en rapprochant d'une manière ou d'une autre - situation actuelle, qui n'est évidemment pas figée. Le paysage, toujours transversal, toujours « trajectif », se trouve à la charnière entre le politique et l'environnemental et il est tout particulièrement interpellé par l'injonction au développement durable. Il est à relever d'emblée que tous ces apports, de quelque origine qu'ils soient, se positionnent toujours plus ou moins en fonction de ce cadre général du développement durable, de ses enjeux et de sa temporalité : « *Le consensus sur la dimension éthique des problèmes environnementaux s'est majoritairement fait autour de préoccupations concernant l'humanité, présente et à venir : générations futures, responsabilité, justice... sont les mots-clé de ce souci éthique* » (Larrère C., 2002, p. 71). Cela reste la référence commune, la finalité ultime : la durabilité des systèmes et la justice vis-à-vis des générations à venir.

Plusieurs auteurs mettent en avant la dimension intrinsèquement éthique de toute démarche de développement durable ; c'est aussi la diffusion et l'appropriation de ce nouveau cadre de négociation et d'action, depuis 1992 mais surtout au cours des dernières années, qui a contribué à amener la question éthique sur le devant de la scène. Ainsi Bernard Kalaora (1998), dans une analyse des transformations des politiques publiques en France, passées de la nature à l'environnement, interprète cette évolution en termes de nécessité éthique et s'interroge sur la responsabilité ; Antonio Da Cunha et Christian Brodhag (2003) mettent l'éthique au centre des politiques de développement durable, autour de la notion d'éthique du changement. La référence commune à toutes ces analyses se retrouve avec un remarquable consensus autour de Hans Jonas et son « principe responsabilité » (1979) ; outre l'influence que son œuvre eut d'emblée sur la conception même de la notion de développement durable, elle a alimenté depuis une active réflexion sur la justice intergénérationnelle (Gosseries A., 2008).

Toutefois, on passe difficilement du développement durable au « paysage durable », expression ambiguë s'il en est. En effet, selon une approche naturaliste, généralement qualifiée d'écologie du paysage, on peut mener une évaluation objective des qualités environnementales d'un paysage conçu comme écosystème, en termes de biodiversité, de gestion des ressources, de préservation des flux au sein du système. Mais le paysage envisagé dans cette logique répond à une conception qui met de côté précisément ce qui nous intéresse dans notre interrogation sur l'éthique : le sensible et l'émotion, les valeurs symboliques, esthétiques,

patrimoniales, identitaires dévolues à un lieu. Qualités environnementales d'un écosystème et paysage « équitable » au sens de K. Olwig cité plus haut, ne relèvent pas de la même dimension, du même ordre de justification⁶. Ecologie du paysage et éthique, si elles peuvent dialoguer, ne procèdent pas des mêmes logiques ; l'une s'appuie sur la mesure, sur des concepts et des démarches scientifiques, l'autre s'interroge sur les valeurs et sur la construction des accords et du bien commun. Mal comprise, l'expression de « paysage durable » peut même se révéler contre-productive : un paysage durable au sens de pérenne, et non de soutenable, conduit tout droit à la muséification : conserver tel quel un site pour les générations futures. Si la « soutenabilité » rentre en jeux, ce n'est pas pour qualifier les dimensions matérielles du paysage, mais pour interpellier sur ses dimensions sociales en termes d'équité, de responsabilité et de justice intergénérationnelle ; elle peut s'appliquer au projet politique, non au paysage qu'il prône. Par contre, dans notre perspective, il peut être intéressant d'analyser quand, comment, par quels acteurs, les critères de durabilité environnementale sont mobilisés ; ce peut être précisément pour arbitrer entre des choix d'aménagement, quand la discussion sur les valeurs symboliques ne permet pas d'aboutir à un accord.

Une fausse piste : l'éthique environnementale

Un courant se distingue clairement dans ce « paysage », sur lequel on ne peut faire l'impasse : il s'agit de l'éthique environnementale, d'origine essentiellement anglo-saxonne. Catherine Larrère (1997 et 2002) l'ayant particulièrement étudié, Augustin Berque (1996) s'étant quant à lui livré à une critique méthodique, il n'est pas utile de revenir en détails sur leurs spécificités, dans la mesure où aucun des grands porte-paroles américains n'a semble-t-il mis le paysage au rang de ses objets de mobilisation. Les débats portent en particulier sur le statut et les droits des non-humains, l'attention se focalise sur les animaux, les espèces vivantes, les écosystèmes. Cela ne signifie pas pour autant que la dimension esthétique soit absente ; bien au contraire le thème de la beauté est fréquemment avancé pour justifier la valeur intrinsèque de la nature. Citons Aldo Leopold, grand

inspirateur de la *deep ecology* et de la notion de « land ethic » : « *A thing is right, when it tends to preserve the integrity, stability and beauty of the biotic community. It is wrong, when it tends otherwise* » (Aldo Leopold, *A Sand County Almanac*, 1949, cité en exergue de Lawrence E. Johnson, 1991). Mais il s'agit alors d'une conception très holistique de la beauté du monde, produit d'une nature sacralisée ; dans les ouvrages des principaux représentants de l'éthique environnementale, le paysage, exclusivement naturel, est mis en avant à propos de la protection des grands espaces de « wilderness » et des parcs (notamment dans George Session, 1995, et Holmes Rolston, 1998). Le débat s'est donc nettement focalisé sur la question des droits : les auteurs les plus connus de la *deep ecology* anglo-saxonne défendent l'idée que toute entité vivante a une valeur intrinsèque et des droits à défendre ; à l'opposé, les courants européens, plus modérés et clairement anthropocentrés, s'interrogent sur l'accord à trouver entre temporalités naturelles et humaines, entre biodiversité et pluralité des cultures (Larrère Raphaël, 2005). Ils se distinguent notamment en ceci qu'ils en appellent à un traitement autre que technique des débats sur l'environnement : « *la question de la maîtrise (éthique) de notre maîtrise (technique) a été posée : le succès de notre emprise technique sur la nature, le développement de notre puissance impliquent de nouvelles dimensions de notre responsabilité, qui nous engage vis-à-vis des générations futures* » (Larrère C., 2002, p. 70). En outre, la discussion sur l'éthique et l'environnement en Europe et notamment en France est très inspirée par les apports des « cosmopolitiques » et de manière plus générale par les réflexions sur les relations entre société et nature de Bruno Latour ou de Philippe Descola. Il est donc bien davantage question de lien, de « symétries » que d'oppositions entre une nature menacée et une société destructrice, et le paysage tel que nous le concevons y trouve un cadre théorique propice.

Cela dit, dans ces débats où le paysage est globalement discret, la question transversale de la valeur intrinsèque des non-humains est néanmoins intéressante à extraire : c'est au nom de cette valeur intrinsèque (d'un arbre, d'un loup...) que les tenants de la *deep ecology* ont développé les argumentaires, notamment juridiques, visant à protéger toute composante de la nature. En réaction, elle a suscité une réflexion sur une éthique anthropocentrée, généralement désignée par l'« hypothèse de convergence des valeurs ». Celle-ci postule en effet que l'on peut convertir toute valeur intrinsèque (non anthropocentrique) en valeur extrinsèque, c'est-à-dire attribuée à la nature par l'homme. L'homme devenant la mesure de toute chose, des méthodes peuvent être mises au point pour attribuer une valeur à toute entité vivante ou non vivante au nom des aménités, de la satisfaction qu'elle peut procurer aux sociétés humaines. Nous trouvons là les méthodes d'évaluation contingente, comme par exemple celle du consentement à payer, car nombre des

⁶ Les exemples abondent dans ce domaine. Citons quelques cas d'écosystèmes plus ou moins artificialisés de montagne (pour choisir des lieux valorisés) : un golf en montagne est souvent déplorable d'un point de vue environnemental mais peut être très apprécié par les habitants et les usagers pour ses qualités esthétiques, pour la reconversion des espaces et le maintien des activités. Une parcelle agricole tombée en friche est unanimement condamnée tant du point de vue économique qu'esthétique ; elle peut être par contre très riche en termes de biodiversité, de qualité des sols et de drainage. Enfin ce qui semblerait pouvoir rassembler tous les suffrages, la montagne « sauvage », sans intervention de l'homme, s'avère souvent moins riche du point de vue de la biodiversité que des alpages régulièrement pâturés. Y a-t-il parmi eux un « paysage durable » ?

⁷ Une chose est juste, quand elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est condamnable quand elle tend vers l'inverse.

démarches mises en œuvre dans cet esprit ont fait le choix d'établir des valeurs de type économique, répondant à une rationalité guidée par l'intérêt ; la question est alors de savoir comment arbitrer face aux conflits d'intérêt qui surgissent (Larrère C., in Collin, 2002). Plusieurs géographes ou économistes ont conçu des méthodologies sophistiquées pour appliquer au paysage ces démarches d'évaluation contingente, tentant de mesurer par exemple la part du paysage dans le prix d'un bien foncier ou immobilier (Cavailhes, 2006), ou le consentement à payer pour la préservation d'un paysage rural (J. Dachary-Bernard, 2004). Ces démarches restent peu nombreuses et se heurtent à des obstacles épistémologiques qui en réduisent grandement la pertinence dans la problématique qui est la nôtre ici. Cela tient en partie à ce qu'elles cherchent précisément à contourner le débat sur les valeurs non marchandes : valeurs affectives, patrimoniales, identitaires, symboliques. En outre ces démarches, qui cherchent à quantifier les intérêts de chacun, restent souvent peu explicites sur leurs finalités propres : serviront-elles à orienter les politiques publiques locales, à aider aux arbitrages des individus, ou des acteurs privés ?

Si le développement durable offre un cadre consensuel pour réfléchir aux liens entre éthique et paysage, le critère de durabilité ne fournit pas, on l'a vu, d'étalon en la matière ; tenter de mesurer, par une traduction économique, la place du paysage dans les usages, et son poids au sein des aménités environnementales ne s'avère pas non plus convaincant à notre avis. Il nous faut donc revenir sur le terrain des valeurs symboliques du paysage et de leur mobilisation dans les débats ; l'enjeu est de saisir ce qui fait l'attachement au paysage et aux lieux. Il faut donc bien ici affronter le subjectif, le non mesurable, et l'intégrer dans une démarche méthodique.

Les apports de l'esthétique environnementale

Une autre piste de réflexion actuelle, plus proche des milieux géographes et aménageurs, peut s'avérer fructueuse : c'est le champ de l'esthétique environnementale, notamment développé par Nathalie Blanc (2008a, 2008b). Ces travaux sont largement inspirés des approches pragmatistes, qui depuis peu redécouvrent John Dewey (notamment dans Karsenti et Quéré, 2004). Celui-ci, dans le contexte de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, a proposé une grille de lecture et d'analyse des expériences du monde qui lie étroitement éthique et esthétique ; il voit dans l'expérience esthétique une forme particulièrement aboutie, complète, d'agir vertueux, où individuel et collectif se rencontrent. Cette réflexion est aujourd'hui reprise et prolongée par Arnold Berleant (1999) à propos de l'expérience esthétique et du statut de l'objet d'art. Celui-ci s'est en particulier intéressé à ce qu'il appelle 'the aesthetic of engagement', un engagement visant non les espaces traditionnellement codifiés au nom du beau et du laid, mais l'ensemble du monde sensible. Dans cette même optique, les travaux de Nathalie Blanc s'intéressent à l'art dans la gestion de l'environnement : quels rôles peuvent tenir les artistes dans la cité, dans le rapport quotidien des habitants à leur

cadre de vie ? Mais ils portent surtout sur la dimension habitante : quelle place de l'esthétique les habitants revendiquent-ils dans leur vie quotidienne, mais aussi mettent-ils en œuvre eux-mêmes, en dehors de tout cadre institutionnel ? C'est ce qui a amené Nathalie Blanc à travailler par exemple sur les jardins et parcs publics entretenus par les habitants eux-mêmes aux Pays-Bas et en Russie. Se rapprochant de l'éthique du *care*, elle prône la prise en compte de la proximité, du quotidien, des petits actes ordinaires révélateurs, à leur manière et à leur échelle, de cette attente d'esthétique : « *les gestes de la vie quotidienne participent de la justification de son existence au regard d'injonctions multiples à ses propres yeux et aux yeux d'autrui.* » (2008 b, p. 7). Elle en appelle ainsi d'une part à un renouvellement du développement durable au nom de l'esthétique : « *Quel rôle l'esthétique peut-elle avoir dans la définition et la co-construction d'un nouvel espace du sensible qui incorpore des objets inédits, mais qui cesse aussi de faire fi des liens ordinaires sensibles, sensoriels et esthétiques à l'environnement ?* » (Nathalie Blanc, 2008 a, n.p.), et au-delà à une « esthétique pragmatique » : « *Une esthétique pragmatique permet, sur le plan d'une justice environnementale, de reposer la question de la place des liens singuliers et riches [des] habitants à l'environnement ; une politique des formes, qui donne aux paysages, aux récits, aux ambiances un rôle primordial dans l'élaboration d'un espace public épais, c'est-à-dire doté de ses dimensions bio-physico-chimiques, renouvelle l'espace public, et l'enrichit de ses dimensions sensorielles, sensibles, incarnées* » (Nathalie Blanc, 2008 b, p. 8).

Des architectes et des paysagistes se penchent également sur l'activité paysagère ordinaire : c'est le cas par exemple des jardins ouvriers, des espaces résiduels de cultures dans les périphéries urbaines, (Pierre Donadieu, 2002) où se conjuguent petite production maraîchère, recherche de « nature urbaine » et attente esthétique. Gilles Clément dans le *Manifeste du Tiers paysage* (2004) fait de ces marges, espaces interstitiels, délaissés, le cœur même du projet paysager : ils sont pour lui des espaces précieux car en réserve, réserve de diversité et de biodiversité, réserve d'invention, de créativité, de mystère.

Cet intérêt pour la place du sensible dans le quotidien, du beau de tous les jours, loin du sublime et du pittoresque, qui rejoint là encore l'éthique du *care*, ressort comme un piste fructueuse pour étayer notre questionnement.

De l'éthique individuelle à l'éthique collective, la question de l'espace public

La question qui se pose maintenant est celle de l'écueil de l'individualisme, du repli sur le chacun pour soi ou sur l'entre-soi, une fois que l'on a pu préserver « son » paysage à contempler tous les jours. Edgar Morin (2004) nous interpelle sur la complexité à laquelle doit aujourd'hui répondre toute recherche éthique, mettant l'accent sur la diversité et l'emboîtement des échelles dans un monde globalisé et sur l'exigence d'une éthique

de la « reliance » : avec autrui, les siens, la communauté, l'humanité, le cosmique... La mondialisation, l'émergence des sociétés réflexives amènent Jacques Lévy (2009) à parler de « tournant éthique » pour insister sur ce contexte inédit, qui met fin à la tradition du sujet seul auteur de ses choix et de ses devoirs, pour mettre l'acteur individuel en interaction permanente avec les choix collectifs : « *la capacité d'action de l'acteur individuel est produite par la société* ».

Le paysage se situe à une « échelle humaine », celle des pratiques quotidiennes, de l'horizon ordinaire, et de la co-présence souvent conflictuelle. Comment est-ce que l'individu peut dès lors arbitrer entre les valeurs marchandes, mesurables, et les valeurs symboliques ? Entre des valeurs individuelles et le souci du bien commun ? Ce sont les obstacles sur lesquels buttent au quotidien les politiques publiques qui cherchent à mettre le paysage au centre de leur action, et qui doivent reconnaître et dépasser les préférences, projets, arbitrages individuels. Cela renvoie à une réflexion plus globale sur l'individu et la manière dont il se positionne vis-à-vis des choix collectifs. Elle peut être étayée par la figure de l'« individu dialogique » telle que la propose François Dubet : « *parce que la société est un système d'intégration, l'individu participe de l'individu social ; parce que la société est un ensemble de marchés et de quasi-marchés, l'individu est un individu rationnel ; parce que la société moderne est aussi tendue vers un individualisme moral, l'individu est aussi un sujet éthique* » (François Dubet, 2005, n.p.) ; l'individu dialogique combine et manie conjointement ces trois postures. L'esthétique environnementale entend précisément montrer que d'autres motivations, d'autres valeurs que la seule rationalité économique et les seules valeurs marchandes, non seulement guident nos comportements mais peuvent aussi peser dans nos choix. A titre d'illustration, dans un autre domaine, une enquête menée auprès d'acquéreurs d'un bien immobilier⁸, pour comprendre leurs motivations, leurs arbitrages, leurs projets liés à une trajectoire résidentielle nous a amenés à la conclusion que les contraintes budgétaires et professionnelles ne président pas seules au choix d'une maison, et ce, quelles que soient les ressources disponibles (Chardonnel S. et al., 2009). L'individu éthique, qui participe du « travail » de l'individu dans la société, pour reprendre l'expression de François Dubet, peut intégrer dans ses arbitrages et ses choix de vie, des préoccupations guidées par la recherche du beau, du sensiblement agréable. Mais cela n'entraîne pas pour autant un souci du bien commun, une forme de désintéressement au sens de John Elster (2009).

Il faut à ce stade-ci rappeler notre préoccupation initiale, le paysage est une question politique, et resituer cette projection individuelle sur l'espace public, vers le collectif. « *La politique porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la*

compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et les possibles du temps », écrit Jacques Rancière (2000, p. 14). L'enjeu est alors de faire accepter par l'acteur individuel que le paysage, fruit d'une relation individuelle, intime, privée, avec son territoire relève aussi de l'espace public, c'est-à-dire un espace de l'action, un espace de visibilité, de rencontre et controverses, un espace « de déploiement des opinions et des goûts », et « de pluralité des perspectives » (J.M. Besse, 2006, p. 4). Il ne s'agit pas ici d'assimiler l'espace public à un espace a priori vertueux (M. Lussault, 2003, p. 333), jouant tant sur la matérialité que sur la métaphore, mais d'insister sur le double sens à la fois de publicité et de sphère publique⁹. L'éthique en appelle ici aux réflexions actuelles sur la démocratie et son renouvellement, sur les formes et les conditions de la participation.

Projet de paysage et visée éthique

Le paysage comme enjeu de participation

En effet, le paysage émerge aujourd'hui autant comme enjeu que cadre propice à la participation. On retrouve sur ce terrain la Convention européenne qui prône « *la mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » (2000, chapitre 2 mesures nationales).

De nombreux géographes se penchent aujourd'hui sur la participation des populations concernées ou affectées par des projets de territoire ou lors de controverses territoriales ou paysagères. Les uns pour montrer en quoi le paysage peut servir de levier à des démarches de participation, notamment grâce à l'usage de l'image (Y. Michelin, 2005), d'autres pour analyser les controverses suscitées par une transformation du paysage (H. Davodeau, 2004), ou pour montrer les limites de ces procédures (M.J. Fortin et al., 2008). Au-delà du slogan largement répandu de la nécessaire participation des « populations locales », la question des finalités, des cadres et des modalités de cette participation reste selon nous entière. Sans revenir sur les débats des dernières décennies, en particulier à partir des écrits de Michel Callon (notamment Callon, Lascoumes, Barthes, 2001) sur les transformations actuelles des formes démocratiques : les forums hybrides, la démocratie dialogique, la place de l'expert et du riverain, etc., il faut toutefois bien intégrer dans notre questionnement éthique la mise en place de cette participation. Elle peut très bien se réduire à un semblant de concertation, à un alibi ou un leurre, si ses bases et ses objectifs n'ont pas été préalablement affichés. Cela posé, que signifie une participation effective ? Quels sont les critères d'évaluation de ses effets : la

⁸ Étude menée entre 2007 et 2009 auprès d'acquéreurs d'un logement en résidence principale dans le département de l'Ardèche (France), à partir d'entretiens semi-directifs (Cf Chardonnel et al., 2010).

⁹ L'idée d'espace public entend aussi se démarquer de la ville comme modèle d'espace public à travers les figures de la cité, de la place, de l'agora... comme si tout espace public ne pouvait qu'être urbain.

participation elle-même (nombre, qualité des participants, nombre et qualité des moments de participation ?...) ou le projet qui en résulte ? Marie-Josée Fortin montre le décalage entre l'injonction aux démarches participatives et la difficulté à les mettre en œuvre et les résistances qu'elles rencontrent : *« La question est de savoir sur quelles expériences, sur quelles rationalités, sur quelles croyances, sur quelles représentations sont fondées les appréciations du paysage ? La mise en évidence des systèmes de représentations en présence appelle forcément à mettre à jour des divergences qui peuvent devenir sources de tensions, voire de conflits entre les groupes sociaux qui les supportent (...). Bref, les démarches participatives obligent à parler des relations et des rapports sociaux. »* (M.J. Fortin et al., 2008). Derrière l'apparent consensus que le paysage peut offrir, la confrontation des points de vue peut aussi faire apparaître les relations de pouvoir et se révéler conflictuelle.

Le paysage est en effet un objet bien particulier, voire incongru, dans le débat politique car il fait intervenir ce que l'on repousse habituellement au nom de la « subjectivité » : le sensible, l'imaginaire, l'affectif, l'émotion. Ce qui généralement dans les discussions ordinaires (scientifiques ou profanes) marque la limite d'une argumentation rationnelle et constructive. Pourtant cet objet bizarre a tôt fait de revenir dans le débat, justement parce qu'il en appelle à l'affectif, à l'émotion, à l'attachement ; la multiplication des conflits et controverses qui naissent ou se diffusent à propos ou à cause du paysage en témoigne.

Dans le vaste champ de l'analyse des controverses, le propre du paysage est qu'il ne fait pas ou très peu appel à la connaissance scientifique ; tout y serait affaire de goût, alors... C'est même ce qui distingue généralement une controverse paysagère d'une controverse environnementale : il advient un moment où les arguments techniques, économiques, scientifiques laissent la place aux arguments esthétiques, affectifs, on fait appel au patrimoine, à l'identité, au jugement de goût et non de connaissance. S'il y a conflit d'appréciation, il ne peut pas y avoir jugement d'autorité en la matière, mais il peut y avoir abus de pouvoir et exclusion. Contrairement au débat sur l'œuvre d'art ou sur l'architecture dans l'espace, il n'y a pas d'auteur, pas d'artiste, il n'y a ni geste ni œuvre de création. Le paysage est dans le regard de l'usager et dans la disponibilité au regard. Il est donc délicat de hiérarchiser la légitimité des uns ou des autres à émettre un avis sur le paysage et son devenir. Quand des paysagistes sont appelés, on attend d'eux non une parole d'ordre scientifique mais un jugement étayé, un regard affûté, une sensibilité accrue à la complexité de la perception. La parole d'expert n'apporte pas une validation s'appuyant sur des chiffres et des mesures, mais une subjectivité acceptée et une compétence à l'exprimer.

Un type de situation particulièrement emblématique de cette différence fondamentale est fourni par les controverses autour des éoliennes qui ont focalisé l'attention de nombreux géographes ces dernières années (notamment Olivier Labussière

2007, Marie-Josée Fortin et al. 2008). On constate par exemple que les arguments du développement durable, des énergies renouvelables, du coût, des risques, ne permettent pas de départager les « pro » des « anti » éoliennes. En conséquence de quoi le débat se déplace sur le terrain du beau pour débattre de l'impact visuel des éoliennes : les éoliennes gâchent-elles le paysage ? Sont-elles belles ? Et pareilles controverses font apparaître des lignes de partage inédites entre les protagonistes, puisqu'elles ne départagent pas « aménageurs » et « protecteurs » mais scindent ces groupes traditionnels et provoquent des alliances entre anciens ennemis.

Reconnaissant que l'enjeu se situe dans le champ des négociations et non de l'intervention, ni la « Loi Paysage » française, ni la Convention européenne, (largement inspirée de l'expérience française ou de la Charte du paysage méditerranéen) ne cherchent à encadrer l'intervention technique sur le paysage, à imposer des normes, mais proposent des outils aux acteurs publics en charge de la maîtrise des transformations des territoires (Loi) ou des principes de négociation et de démarches contractuelles (Convention).

Retour sur le bien commun

Ces trois jalons nous semblent être les plus fructueux pour répondre à la question initiale : reconnaître la place de l'esthétique dans la gestion de l'environnement au quotidien, aborder le paysage comme une dimension de l'espace public, et situer les enjeux dans le champ de la négociation et de la participation.

Ces trois jalons viennent étayer la proposition faite plus haut : aborder le paysage comme un bien commun. Reconnaître le paysage comme un bien commun implique une modification du regard sur le paysage plus profonde qu'il n'y paraît (A. Sgard, 2008). Un siècle de prise en compte du paysage (en tous cas dans le cadre français) a débouché sur une conception très répandue du paysage comme patrimoine. Cette valeur patrimoniale est intéressante en soi car elle extrait la gestion du paysage de la seule sphère privée pour en faire un héritage collectivement recueilli et valorisé qui en appelle à la responsabilité de tous. Néanmoins cette conception montre deux effets pervers : d'une part elle induit une conception fixiste d'un paysage à transmettre tel qu'on l'a reçu. D'autre part, cela conduit à chercher les outils d'intervention exclusivement dans le champ de la conservation et de la protection, au même titre qu'un monument historique ou qu'une espèce animale ou floristique en péril. Or, nous l'avons dit d'emblée, le paysage ne peut se réduire aux grands sites menacés ; il est quotidien, ordinaire, et il évolue au fil des transformations de la matérialité de ses composantes et aussi en fonction des transformations des manières de voir, d'évaluer, de codifier le paysage. *« On n'en suspend pas le sens »* écrit Augustin Berque en dénonçant les réglementations patrimoniales qui « gèlent » le paysage (A. Berque, 1995, p. 173). La notion de bien commun, englobe le patrimoine mais poursuit au-delà : elle

repose sur l'idée que ce commun est le fruit des pratiques et des débats du présent ; pour reprendre l'expression de Pierre Lascoumes (1998), le bien commun est « une catégorie à remplir » et non un donné ; il combine héritage et création, bricolage et réinterprétations. D'autre part, inspiré par les débats actuels sur les biens communs (l'eau, l'air, la biodiversité, l'éducation...), il s'inscrit clairement dans l'interrogation sur l'équité et la justice intergénérationnelle. Le paysage, parce que symbolique et matériel, se situe dans l'entre-deux entre le bien commun au sens d'intérêt général et les biens communs au sens de ressources communes, et cela fait toute la richesse de cette expression dans le contexte actuel. La visée éthique de responsabilité et d'équité vis-à-vis des générations futures, déclinée à propos du paysage signifie alors qu'on laisse aux descendants cette liberté d'invention, d'interprétation et d'évaluation de leurs paysages et pas uniquement des espaces muséifiés à vénérer.

Le paysage est ainsi le fruit de la lecture de chacun et le projet politique doit permettre la diversité des lectures : cette pluralité des interprétations possibles, ces perspectives ouvertes répond à la pluralité demandée par Hannah Arendt. Revenons encore à François Dagognet qui montre comment la modernité a produit des paysages univoques, où « *le sens est donné d'avance* », et qui en appelle dans la foulée à des paysages ménageant « *un peu de mystère et des cercles d'ombre* » (F. Dagognet et al., 1989, p. 33). Augustin Berque insiste quant à lui sur le fait que le paysage ne peut être le regard d'un seul mais doit émaner du « *sensus communis* », que l'on « *ne peut plus atteindre que par le biais du dialogue et dans le respect de la démocratie* » (1995, p. 172). Cette nécessaire pluralité s'avère indispensable face au recours récurrent qui est fait à la valeur identitaire dès que le paysage est en jeu. Or, si le paysage apparaît comme un matériau d'identification à un territoire, le risque est de voir ce paysage instrumentalisé au profit d'une identité fermée, réservée aux élus et à l'entre-soi. La concertation, seconde condition du vivre-ensemble, peut aussi bien déboucher sur un projet éthiquement condamnable, si elle n'associe pas la pluralité.

De là découle que la double visée d'accord autour du bien commun et d'équité ne peut se donner le consensus comme finalité. Cela signifierait retomber dans l'univocité et le paysage figé, dans la norme ; la finalité, selon nous, réside dans la pluralité acceptée des lectures et des regards, et dans la transparence de leur confrontation.

Conclusion

Nous avançons d'entrée de jeu que l'appel à l'éthique a envahi la scène publique, les médias et les discours. Brouhaha, banalisation et dévoiement s'ensuivent.

Il en est ainsi car parler d'éthique à propos du paysage mobilise l'ensemble du politique : elle s'adresse aux acteurs, au projet, au territoire ; elle questionne la délimitation du périmètre de ceux

qui ont droit de parole sur le paysage ; elle met en perspective les héritages, le regard du présent et le besoin d'anticipation du futur. Le paysage a ceci de particulier que le regard qui érige une portion de territoire en paysage ignore frontières et limites, il embrasse et recompose. L'intervention de la thématique du paysage dans le débat annonce la mise en discussion des valeurs esthétiques, mais aussi patrimoniales, identitaires. C'est en cela que le paysage, souvent envisagé comme élément fédérateur, consensuel, transversal, peut se révéler très dérangeant. C'est toute la question de son acceptabilité qui est posée.

Du point de vue de l'habitant, l'appel à l'éthique le dépossède de son univers quotidien : non, on ne peut pas faire ce qu'on veut chez soi ! Construire une maison, abattre des arbres, clore son jardin, laisser une parcelle en friche ou la planter de résineux, installer une éolienne... Bien des actions quotidiennes sur la matérialité du paysage non seulement s'imposent au regard de tous mais modifient durablement, voire irréversiblement, les composantes sensibles. Discuter du bien fondé de cette action ne va pas de soi.

Du point de vue du politique (qui est aussi habitant), de l'élu, des administrations, l'appel à l'éthique demande à intégrer dans les pratiques, les référentiels et les procédures des dimensions mal connues, insaisissables, piégeuses : l'esthétique et le sensible, l'attachement et l'identité. Il suggère aussi que chacun a droit de parole sur le paysage ; l'autorisation administrative, l'avis favorable de l'expert ne suffisent pas, le paysage est l'affaire de tous. Est-ce à dire l'habitant permanent ? Et qu'en est-il des autres ? Du voisin, du visiteur occasionnel, de l'habitué... ? C'est bien compliqué. Autoriser un parc à éoliennes, par exemple, peut susciter des tensions, voire des conflits ouverts, bien au-delà des limites communales. Et les controverses montrent qu'à éviter cette discussion sur le devenir possible, acceptable, souhaitable, du territoire, on repousse le conflit sans l'éviter ; peut-être même l'envenime-t-on. La littérature scientifique manque encore d'études de controverses déclenchées ou cristallisées autour de l'enjeu paysager ; l'analyse fine des argumentaires et des jeux d'acteurs permettrait de mieux comprendre ce qui se joue dans ces situations, ce que l'on dit du paysage et ce que le paysage fait dire.

Si le paysage est nourri d'une longue histoire sur ses pratiques et ses codes, s'il est l'objet aujourd'hui d'une réflexion riche et diverse, tant de la part des « savants » que des « profanes », si précisément il offre l'opportunité d'effacer ces distinctions, il n'en reste pas moins un nouveau venu sur la scène politique. Un nouveau venu qui peut se révéler moins consensuel et fédérateur qu'il n'y paraît, l'appel à l'éthique en est le témoin. Peut-on néanmoins être optimiste ? Laissons le mot de la fin à Hélène Hatzfeld qui veut voir dans la question paysagère une occasion de renouveler les formes de la démocratie : « *Le paysage, somme toute, est l'un des projets politiques du XXI^e siècle par les deux enjeux majeurs qu'il rassemble : l'environnement et le renouvellement de la démocratie. (...) Le paysage par sa*

présence à la fois toujours singulière et traversière, suggère la possibilité de dépasser l'antinomie du Même et de l'Autre, du propre et du commun, en donnant à vivre ce qui est entre, trans, transnaturel-transculturel, ici et ailleurs » (2009, p. 320).

Bibliographie

- Arendt H., 1961 (rééd. 2008), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, coll. Pocket.
- Bédard M. dir., 2009, *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, 332 p.
- Bédard M., 2009, « Habiter la Terre. Le paysage, un projet politique », in *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.
- Berleant A., 1999, "The aesthetics of art and nature", in Kemal S., Gaskell I. dir., *Landscape, natural beauty and the arts*, Cambridge University Press, p. 228-243.
- Berque A., 1995, *Les raisons du paysage de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, Paris.
- Berque A., 1996, *Être humains sur la terre*, Gallimard, coll. Le débat, 220 p.
- Berque A., 2000 (1^{er} éd. 1990), *Médiance, de milieu en paysage*, Belin, coll. Reclus Géographiques, Paris.
- Besse J.M., 2000, *Voir la Terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Actes Sud - ENSP-Centre du paysage, 163 p.
- Besse J.M., 2006, « L'espace public : espace politique et paysage familial », conférence présentée lors des Rencontres de l'espace public, Lille, 14 décembre 2006.
- Blanc N., 2008 a, "Éthique et esthétique de l'environnement", *EspacesTemps.net*, Textuel, [En ligne] URL : <http://espacestemp.net/document4102.html>, consulté le 1 mars 2010
- Blanc N., 2008 b, « Henk A.M.J. Ten Have, dir., 2007, Éthiques de l'environnement et politique internationale », *Cybergeog*, Revue de livres, [En ligne] URL : <http://www.cybergeog.eu/index19423.html>, consulté le 1 mars 2010
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, rééd. 2001, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, col. Essais, 490 p.
- Callon M., Lascoumes P., Barthes Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 368 p.
- Cavaillès J., 2006, *Le prix du paysage*, Études foncières, n° 124, novembre-décembre 2006, p. 21-25.
- Clément G., 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Ed. Sujet/Objet, coll. « L'Autre Fable », 70 p.
- Chardonnel S., Duviard S., Sgard A., « Devenir propriétaire loin des métropoles : entre contraintes de mobilité et choix de vie », Colloque MSF de l'Association Internationale des Sociologues de Langue française, *Les interactions entre mobilité quotidienne et résidentielle à l'épreuve des nouvelles pratiques sociale*, Luxembourg, mars 2009, actes à paraître.
- Charles L., Kalaora B., 2009, « Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement », in Bédard M. dir., *Le paysage un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, pp. 27-43.
- Collin J.-F. coord., 2002, *La nature n'est plus ce qu'elle était*, Ed. de l'Aube/ Cosmopolitiques, 192 p.
- Conseil de l'Europe, 2000, *Convention européenne du paysage*, Florence, 20 octobre 2000.
- Dachary-Bernard J., 2004, *Approche multi-attributs pour une évaluation économique du paysage*, Thèse de Sciences économiques soutenue le 29 novembre 2004 à l'Université Bordeaux IV.
- Da Cunha A., Ruegg J., 2003, *Développement durable et aménagement du territoire*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 350 p.
- Dagognet F., Guery F., Marcel O., 1898, « Mort et résurrection du paysage », in *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, 240 p.
- Davodeau H., 2008, « Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples Ligériens. », in Kirat T., Torre A., dir., 2008, *Territoires de conflits. Analyse des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 324 p.
- Debarbieux B., 2007, « Actualité politique du paysage », *Revue de Géographie alpine*, n° 4.
- Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, coll. NRF, 628 p.
- Donadieu P., 2002, *La société paysagiste*, Actes Sud – ENSP, 155 p.
- Dubet F., 2005, « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, Textuel, mis en ligne le 21 juin 2005 ; [En ligne] URL : <http://espacestemp.net/document1438.html> consulté le 6 avril 2010
- Elster J., 2009, *Le désintéressement. Traité critique de l'homme économique*, Seuil, 382 p.
- Fortin M.-J., 2008, « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », in Massicotte G. dir., *Sciences du territoire. Perspectives québécoise*, Presses de l'Université du Québec, coll. Science régionale, p. 55-76.
- Fortin M.J., Devanne A.S., Le Floch S., 2008, « Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives », Colloque ASRDLF, Rimouski, Québec, août 2008, « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional », [En ligne] URL : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/DEVANNE%20A%20S%20FORTIN%20M%20J%20et%20LEFLOCH%20S%20-%20texte%20ASRDLF%20VFFF%202008.pdf>, consulté le 1 mars 2010
- Gosseries A., 2008, "Theories of intergenerational justice : a synopsis", *SAPIENS*, volume 1, issue 1, p. 61-71, [En ligne] : URL : <http://sapiens.revues.org/index165.html>, Consulté le 1 mars 2010
- Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 tomes, Fayard.
- Hatzfeld, 2009, « Les enjeux du paysage », in Bédard M. dir., *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, p. 313-322.
- Jonas H., 1979 (rééd. 1990), *Le principe responsabilité*, Flammarion, coll. Champs.
- Johnson L.E., 1991, *A Morally Deep World, An Essay on Moral Significance and Environmental Ethics*, Cambridge University Press, 300 p.
- Kalaora B., 1998, *Au-delà de la nature, l'environnement*, L'Harmattan, coll. Environnement, 200 p.
- Karsanti B., Quéré L. dir., 2004, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Ed. EHESS, 352 p.
- Labussiere O., 2007, *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu*, Thèse soutenue à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Landscape Research*, 2007, vol 32, issue 5.
- Lafaye C., Thévenot L., 1993, "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature", *Revue française de sociologie*, XXXIV, p. 495-524.
- Larrère C., 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Presses Universitaires de France, 128 p.
- Larrère R., 2005, « Le loup, l'agneau et l'éleveur », *Ruralia*, 1999-05, [En ligne] URL : <http://ruralia.revues.org/document114.html>, Consulté le 1 mars 2010
- Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, pp. 37-66.
- Latour B., 1997 (1^{er} éd. 1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Ed. La Découverte, 210 p.
- Lévy J., 2009, « Ethique », *Espacestemp.net*, Mensuelles, 20.05.2009, [En ligne] URL : <http://espacestemp.net/document7748.html>, Consulté le 1 mars 2010
- Lévy J., Lussault M. dir., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.
- Lolive J., Blanc N., 2007, dir., « Esthétiques et espace public », *Cosmopolitiques* n° 15.
- Michelin Y. et Joliveau T., 2005, *Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central*, *Revue d'Auvergne*, n° 571, mai 2005, pp. 233-262.
- Mitchell D., 2003, "Cultural landscapes : just landscapes or landscapes of justice ?", *Progress in Human Geography*, 27, 6, p. 787-196.
- Morin E., 2004, *La méthode 6 – Ethique*, Seuil, 254 p.
- Olwig K., 2007, « The practice of landscape « Convention » and the just landscape : The case of the European landscape convention », *Landscape Research*, vol. 32, p. 579-594.

- Paperman, P., Laugier, S. (dir), 2005, *Le souci des autres, Éthique et politique du Care*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).
- Ranciere J., 2000, *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, La Fabrique.
- Rawls J., 2009 (1^o éd. 1987), *Théorie de la justice*, Ed. Points, 666 p.
- Revue de Géographie alpine*, 2007, « Paysages alpins en perspective », vol 92, n^o 4.
- Ricoeur P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Ed. du Seuil, coll. Points, 428 p.
- Roger A. dir., 1995, *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon.
- Rolston H., 1988, *Environmental Ethics. Duties to and Values in the Natural World*, Temple University Press, Philadelphia, 392 p.
- Schama S., 1995, *Le paysage et la mémoire*, Seuil, Paris.
- Session G. ed., 1995, *Deep ecology for the XXI^o Century*, Shambhala Ed., London-Boston, 490 p.
- Sgard A., 1997, *Paysages du Vercors, entre mémoire et identité*, Ed. Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, 168 p.
- Sgard A., 2008, « Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale », *Géographie et cultures*, n^o 66, p. 121-138.
- Sgard A., 2008, « Quels enjeux pour une action publique au nom du paysage : du patrimoine au bien commun », Colloque ASRDLF, Rimouski, Québec, août 2008, « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional », [En ligne] URL : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers %20en %20ligne/SGARD2.pdf>, consulté le 1 mars 2010
- Trom D., 2001, « A l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », *Revue du Mauss*, 2001/1, n^o 17, p. 247-260.
- Walter F., 2004, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Ed. EHESS, Paris.